

<b>REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT : RESTAURANT SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE, ECOLE DE MUSIQUE</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>	<b>Proposition 2014/2015</b>	<b>Evolution %</b>
<b>RESTAURANTS SCOLAIRES (repas, animation, transport)</b>				
<b>Elémentaires et maternelles</b>				
<i>Avec aide directe du CCAS de Saint-Jean-de-Maurienne</i>				
- Quotient familial jusqu'à 205				
- Quotient familial de 206 à 307				
- Quotient familial de 308 à 430				
<b>Tarif communal</b>				
- Quotient familial jusqu'à 515	2,60	2,65	2,75	3,77%
- Quotient familial de 516 à 620	3,55	3,60	3,75	4,17%
- Quotient familial de 621 à 775	4,50	4,60	4,80	4,35%
- Quotient familial de 776 à 1030	5,40	5,50	5,50	0,00%
- Quotient familial supérieur à 1030	5,70	5,80	5,80	0,00%
<b>Personnel éducatif affecté à l'encadrement des enfants des CLIS au restaurant scolaire, durant toute l'année scolaire et à tous les repas (SESSAD)</b>	5,70	5,80	5,90	1,72%
<b>Enseignants et stagiaires</b>	8,30	8,50	8,70	2,35%
<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>	<b>Evolution %</b>
<b>GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE</b>				
Garde du matin et/ou de midi, le trimestre	22,00	22,50	24,00	6,67%
A la séance	2,15	2,20	2,25	2,27%
<b>GARDERIE PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE</b>				
Garde du matin, le trimestre	22,00	22,50	24,00	6,67%
A la séance	2,15	2,20	2,25	2,27%
<b>GARDERIE PERISCOLAIRE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE</b>				
Garde du soir (la séance)				
- Quotient familial jusqu'à 590	1,40	1,50	1,55	3,33%
- Quotient familial supérieur ou égal à 591	2,15	2,20	2,25	2,27%
<b>ECOLE DE MUSIQUE (convention chèques culture loisirs-prélèvement automatique)</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>	<b>Evolution %</b>
<b>Elèves de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE ou ceux d'une commune extérieure et ayant un lien avec SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE</b>				
Classe découverte	216,00	220,00	230,00	4,55%
Symphonique	70,50	72,00	75,00	4,17%
Eveil musical ou atelier musique actuelle	141,00	144,00	150,00	4,17%
Chant choral 1 fois par mois	70,50	72,00	75,00	4,17%
Enfants/jeunes jusqu'à 18 ans et étudiants jusqu'à 25 ans	216,00	220,00	230,00	4,55%
Adultes	494,00	504,00	525,00	4,17%
Tarifs pour les participants à la Lyre Mauriennaise	141,00	144,00	150,00	4,17%
<b>ELEVES sans lien avec SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE</b>				
Classe découverte	216,00	220,00	230,00	4,55%
Symphonique	70,50	72,00	75,00	4,17%
Eveil musical ou atelier musique actuelle	233,00	238,00	249,00	4,62%
Chant choral 1 fois par mois	118,00	120,00	125,00	4,17%
Enfants/jeunes jusqu'à 18 ans et étudiants jusqu'à 25 ans	1020,00	1040,00	1085,00	4,33%
Adultes	1278,00	1304,00	1360,00	4,29%
Tarifs pour les participants à la Lyre Mauriennaise	141,00	144,00	150,00	4,17%
<b>CONVENTIONS SPECIFIQUES</b>				
Mise à disposition de professeurs de l'Ecole municipale de musique au Syndicat Intercommunal de Musique du Coteau de l'Arvan (SIMCA) : participation forfaitaire annuelle par élève				
<b>REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>	<b>Evolution %</b>
CLIS : Participation financière des communes de résidence aux charges de fonctionnement des classes d'intégration scolaire, par élève et par année scolaire	387,00	395,00	412,00	4,30%
Participation financière des communes de résidence aux frais de scolarisation, par élève et par année scolaire	387,00	395,00	412,00	4,30%

Utilisation d'installations sportives extérieures aux lycées général et technologique et professionnel Paul Héroult relative à l'éducation physique et sportive obligatoire dans le cadre de la dotation globale horaire	2012/2013	2013/2014	2014/2015	Evolution %
<b>Tarifs par heure : le taux est multiplié par le coefficient</b>				
SAE Gymnase Sébastien Berthier (coefficient : 0,5)	16,90	17,30	19,00	9,83%
Gymnases Sébastien Berthier et Pierre Rey (coefficient : 1)	16,90	17,30	19,00	9,83%
Terrains de plein air (coefficient : 1)	5,60	5,75	6,25	8,70%
<b>TRANSPORTS SCOLAIRES</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>	<b>Evolution %</b>
<b>Ramassage scolaire des élèves du premier degré Villard Jarrier/ Clapeys</b>				
- Redevances d'accès au service, par année scolaire, en fonction du taux de subvention du Conseil Général				
<b>Tarif matin et soir</b>				
100% : à partir de 3 km				
50% : entre 1 et 3 km	84,00	86,00	88,00	2,33%
<b>Ramassage scolaire des élèves du premier degré Le Panorama - La Combe/ Clapeys et Groupe scolaire des Chaudannes</b>				
- Redevances d'accès au service, par année scolaire, en fonction du taux de subvention du Conseil Général				
<b>Tarif matin et soir</b>				
100% : à partir de 3 km	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>	
50% : entre 1 et 3 km	84,00	86,00	88,00	2,33%
0% : Entre 0,5 et 1 km (voir notes)	84,00	86,00	88,00	2,33%
<b>Tarif midi (trajet non subventionné) : inscription obligatoire pour l'année scolaire</b>	84,00	86,00	88,00	2,33%
<b>Total matin et soir + midi</b>				
100% : à partir de 3 km	84,00	86,00	88,00	2,33%
50% : entre 1 et 3 km	168,00	172,00	176,00	2,33%
0% : Entre 0,5 et 1 km (voir notes)	168,00	172,00	176,00	2,33%
Notes : - Les trajets nourrice-établissement scolaire ou nourrice-domicile ne sont pas subventionnés par le Conseil Général. Les circuits existants ne sont utilisés que dans la limite des places disponibles (aucune augmentation de capacité des cars: priorité aux ayants droits) - En deçà de 500 m, l'élève n'a pas accès au car. - Paiement au retrait des cartes pour l'année scolaire, en une ou 3 fois (au-delà de 100 € par famille), encaissé au 1er trimestre. Pas de remboursement possible, sauf cas de force majeure				
<b>PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE DES COLLEGIENS DU TILLERET</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>	<b>Evolution %</b>
Participation financière partielle de la commune au transport scolaire des collégiens habitant le hameau du Tilleret (ligne régulière Albiez/Saint-Jean-de-Maurienne), à hauteur de 50% et dans la limite d'un plafond fixé pour chaque année scolaire. Versement en fin d'année scolaire à la famille, sur présentation d'une attestation du transporteur certifiant le paiement du transport.	290,00	296,00	310,00	4,73%
<b>ATTRIBUTION DE BOURSES POUR LES VOYAGES SCOLAIRES</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>	<b>Evolution %</b>
Bourses pour les voyages scolaires des élèves du second degré des lycées polyvalent et d'enseignement professionnel Paul Héroult et des collèges Maurienne et Saint-Joseph. Montant par an et par élève domicilié à Saint-Jean-de-Maurienne. Versement aux établissements ou aux familles, en fin de séjour, sur présentation d'une attestation de l'établissement certifiant la participation au voyage.	33,00	34,00	34,50	1,47%
<b>PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ECOLE SAINT-JOSEPH : CONTRIBUTION FORFAITAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>	<b>Evolution %</b>
Forfait annuel versé par la commune par élève des classes du primaire (maternelle et élémentaire), résidant à Saint-Jean-de-Maurienne et âgé de 2 ans le jour de la rentrée scolaire.	387,00	selon convention	selon convention	